

MAZARS

**FRENCH-AMERICAN FOUNDATION -
FRANCE**

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

FRENCH-AMERICAN FOUNDATION - FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège Social : 34, Avenue de New York - 75116 PARIS
SIREN : 309 744 944

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Assemblée Générale de la French-American Foundation - France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association French-American Foundation - France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du Trésorier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association..

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

**French-American
Foundation - France**

*Comptes Annuels
exercice clos le
31 décembre 2019*

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 24 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S



CYRILLE BROUARD



AURELIE JOUBIN



Comptes annuels

French American Foundation - France

31/12/2019

Ce document contient 7 pages





French American Foundation - France

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif (avant répartition)	5
1.3	Compte de résultat	6

Comptes annuels



French American Foundation - France

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	16 801 19 993	16 801	19 993	
	TOTAL	36 795	16 801	19 993		
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	34 221	33 169	1 051	3 234
TOTAL	34 221	33 169	1 051		3 234	
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
TOTAL						
Total I		71 016	49 971	21 045	3 234	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commande	600		600	2 722	
	Créances ⁽³⁾	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	95 253 6 421	32 000	63 253 6 421	372 533
TOTAL	101 675	32 000	69 675	372 533		
Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	2 135 336 12 377		2 135 336 12 377	1 803 840 5 160	
TOTAL II	2 249 989	32 000	2 217 989	2 184 256		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		2 321 005	81 971	2 239 034	2 187 491	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

French American Foundation - France

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	266 054	266 054
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	1 380 695	1 085 129
	Report à nouveau	42 269	42 269
	Résultat de l'exercice	30 813	295 566
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		1 719 833	1 689 020
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	6 948	85 011
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		6 948	85 011
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	353 669	207 770
	Dettes fiscales et sociales	113 983	166 689
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	21 900	21 900
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	22 700	17 100
Total III		512 252	413 460
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		2 239 034	2 187 491
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	512 252	413 460
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

French American Foundation - France

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : Biens			
	Services liés à des financements réglementaires			
	Autres services			
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)			
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations	632 578	603 660	
	Dons	19 500	26 477	
	Legs et donations			
	Subventions d'exploitation			
Produits liés à des financements réglementaires				
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	116 140	102 703		
Autres produits	894 775	1 217 986		
	Total des produits d'exploitation I	1 662 994	1 950 826	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	4 915	7 164
		Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	874 050	968 769	
	Impôts, taxes et versements assimilés	47 779	32 150	
	Salaires et traitements	466 513	401 981	
	Charges sociales	185 333	154 103	
		amortissements	2 182	2 519
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations		
		• sur actif circulant : provisions	32 000	34 760
		• pour risques et charges : provisions	22	8 053
Subventions accordées par l'association	21 000	18 000		
Autres charges	1 040	30 107		
	Total des charges d'exploitation II	1 634 838	1 657 610	
	Résultat d'exploitation (I-II)	28 156	293 216	
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés	III		
	Déficits ou excédents transférés	IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	3 592	3 101	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers V	3 592	3 101	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change	177	22	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières VI	177	22	
	Résultat financier (V-VI)	3 415	3 078	
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	31 571	296 295	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier			

French American Foundation - France

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	49	156
	Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels VII		49	156
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	83	281
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VIII		83	281
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-34	-125
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		724	603
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		1 666 636	1 954 084
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		1 635 822	1 658 517
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		30 813	295 566
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			76 619
Bénévolat			76 619
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			76 619
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			76 619



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

French American Foundation

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2019

Montants exprimés en Euros

Ce rapport contient 10 pages

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Evènement principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	1
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	1
1.2.4	Changement de méthode de présentation	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations corporelles	3
2.1.5	Créances	4
2.1.6	Produits à recevoir	4
2.1.7	Disponibilités	4
2.1.8	Charges constatées d'avance	4
2.2	Passif	5
2.2.1	Fonds associatifs	5
2.2.2	Provisions pour risques et charges	5
2.2.3	Etat des dettes	6
2.2.4	Charges à payer	6
2.2.5	Produits constatés d'avance	6
3	Informations relatives au compte de résultat	7
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	7
3.2	Ventilation de l'effectif au 31 décembre 2018	7
3.3	Produits et charges exceptionnelles	7
4	Autres informations	8
4.1	Information relative à la rémunération des dirigeants	8
4.2	Bénévolat et contributions en nature	8
4.3	Provisions en matière de retraite	8
4.4	Statut fiscal de l'association	8
4.5	Information concernant les honoraires du commissaire aux comptes	8

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evènement principaux de l'exercice

Néant.

1.2 Evènement post-clôture

En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 16 mars 2020, l'association se trouve impactée sur 2020.

L'association a pris des décisions pour adapter son activité aux conséquences de la crise.

A ce jour, l'association n'est pas en mesure d'indiquer ici les impacts sur ses comptes 2020.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

1.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe.

1.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

1.3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.3.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Types d'immobilisations	31/12/2018	Acquisitions	Sorties	31/12/2019
Logiciels	3 885			3 885
Site internet	12 916			12 916
Site internet en cours		19 993		19 993
Total incorporel	16 801	19 993	0	36 795
Instal. agencements	7 605			7 605
Mat. informatique	14 902			14 902
Mobilier de bureau	11 714			11 714
Total corporel	34 221	0	0	34 221
Total actif immobilisé	51 023	19 993	0	71 016

2.1.2 Tableau des amortissements

Types d'amortissements	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Amort. logiciels	3 885			3 885
Amort. site internet	12 916			12 916
Amort. incorporels	16 801	0	0	16 801
Amort. instal. agenc.	7 605			7 605
Amort. mat. informatiq.	11 668	2 182		13 850
Amort. mobilier bureau	11 714			11 714
Amort. corporels	30 987	2 182	0	33 169
Total actif amortis	47 788	2 182	0	49 971

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Aucun mouvement sur l'exercice 2019 concernant les logiciels.

Le site internet marchand de l'association est en cours de réfection pour un montant de 19 993 euros au 31 décembre 2019.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 ans
Site internet	Linéaire	1 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

Aucun mouvement sur l'exercice 2019.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations et agencements	Linéaire	2 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

2.1.5 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Avances et acomptes versés sur commandes	600	600	
Créances clients et comptes rattachés	95 253	95 253	
Autres créances	6 421	6 421	
Charges constatées d'avance	12 377	12 377	
Total	114 651	114 651	-

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Toutes les créances de l'actif circulant ont une échéance inférieure à un an.

Toutes les provisions pour dépréciation des créances des exercices précédents ont été reprises pour un total de 34 760 euros.

A la clôture des comptes de l'exercice, des créances sont dépréciées pour un total de 32 000 euros.

2.1.6 Produits à recevoir

Néant.

2.1.7 Disponibilités

Au 31 décembre 2019, les comptes à terme mensuels et successifs atteignent un montant de 1 528 346 euros et ont permis de réaliser durant l'exercice des produits financiers de 3 016 euros imposés à l'impôt société au taux réduit de 24%.

Par ailleurs, l'association dispose d'un compte sur livret A d'un montant de 72 689 euros, intérêts de l'exercice inclus pour 576 euros.

2.1.8 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont représentées essentiellement par les charges d'assurance, de maintenance, d'abonnements et de frais d'affranchissements pour un montant de 12 377 euros.



2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	266 054			266 054
Réserves pour projet	1 085 129	218 608		1 303 737
Réserves pour retraite		76 959		76 959
Report à nouveau	42 269			42 269
Résultat	295 566	30 813	295 566	30 813
Total	1 689 018	326 380	295 566	1 719 833

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Le montant total de l'indemnité de départ à la retraite comptabilisé au 31 décembre 2019 s'élève à 6 948 euros. La charge de dotation aux provisions pour indemnité de départ à la retraite de l'exercice 2019 s'élève à 22 euros. La reprise de provision correspond aux coûts estimés des départs à la retraite qui ont eu lieu durant l'exercice 2019.

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Provision pour départ à la retraite	85 011	22	78 085	6 948
Total	85 011	22	78 085	6 948

2.2.3 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Avances et acomptes reçus		-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	353 669	353 669		
Dettes fiscales et sociales	113 983	113 983		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	21 900	21 900		
Produits constatés d'avance	22 700	22 700		
Total	512 252	512 252	-	-

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

2.2.4 Charges à payer

Les charges à payer de l'exercice s'élèvent à 58 202 euros.

Ces charges se décomposent comme suit :

- Les factures fournisseurs non encore parvenues au 31 décembre 2019 pour un montant de 24 988 euros,
- Les dettes sociales de congés à payer aux salariés pour 32 490 euros,
- Les dettes fiscales pour impôt sociétés sur les produits financiers pour 724 euros,

2.2.5 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un total de 22 700 euros portent sur des participations à des programmes de l'exercice 2020 encaissés sur l'exercice 2019 pour un montant de 5 000 euros ainsi que sur des cotisations 2020 encaissées sur l'exercice 2019 pour un montant de 17 700 euros.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

	2019	2018
Cotisations	613 078	603 660
Dons	19 500	26 477
Reprises de provisions	112 845	95 000
Transferts de charges	3 295	7 703
Produits divers	132	23
Participations programmes	914 142	1 217 963
Total	1 662 994	1 950 826

3.2 Ventilation de l'effectif au 31 décembre 2019

Catégories	Personnel salarié Equivalent temps plein 2019
Employés	3
Cadres	3
Total	6

3.3 Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels concernent des sommes non significatives.

4 Autres informations

4.1 Information relative à la rémunération des dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi n°2006-589 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'a comptabilisé aucun montant en charge de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

4.2 Bénévolat et contributions en nature

Le bénévolat est valorisé sur la base d'un coût journalier en fonction du nombre de jour de travail et en fonction de la qualification de chaque bénévole.

Cette valorisation représente un montant de 106 376 euros pour l'exercice 2019.

4.3 Provisions en matière de retraite

La provision pour indemnité de fin de carrière comptabilisée a été calculée à partir des hypothèses suivantes :

- Age théorique de départ : 65 ans (âge maximum de départ au taux plein),
- Taux d'actualisation : 1,08%,
- Taux d'évolution des rémunérations : 1,03%.

Ce calcul, effectué sur la base de la Convention Collective Nationale de l'Animation, porte la provision au 31 décembre 2019 à un montant de 6 948 euros charges sociales et fiscales patronales comprises de 54 %.

4.4 Statut fiscal de l'association

L'association n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

4.5 Information concernant les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes, pour sa mission relative à l'exercice 2019, s'élève à 8 328 euros.